

## LIVRET D'ACCUEIL

### HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT

Le projet de création du Foyer de Vie "*Les Tilleuls*" fut porté à l'origine par une association, l'**A.P.I.A.H.** (Association Pour l'Intégration des Adultes Handicapés), née le 11 avril 1992. Pour des raisons de stratégie financière, la gestion des investissements fut confiée à une collectivité existante : le **S.I.V.O.M.** (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de Saint-Étienne de Lugdarès.



Puis, un **C.I.A.S.** (Centre Intercommunal d'Action Sociale) fut créé pour assurer la gestion de l'établissement en 1996. Le Foyer de Vie "*Les Tilleuls*" a ouvert ses portes le 05 octobre 1998 et a accueilli dans un premier temps, de manière permanente, une population mixte de trente-neuf personnes souffrant de handicaps divers et de

troubles associés. Puis, suite à l'avis favorable du Comité Régional à l'Organisation Sociale et Médico-sociale du ..... 2005, la capacité d'accueil de l'établissement a été étendue à cinquante-sept lits.

### LA SITUATION GEOGRAPHIQUE ET PLAN DE L'ETABLISSEMENT

Le village de Saint-Étienne de Lugdarès est situé à l'extrême ouest de l'Ardèche, ouvert sur la Lozère, la Haute-Loire et proche du Gard. Le cadre naturel est propice aux activités de randonnées pédestres, équestres et autres... Un office de tourisme stimule une dynamique associative offrant une réelle richesse en terme d'activités culturelles et sportives.

Le Foyer de Vie "*Les Tilleuls*", dont l'architecture s'inscrit en harmonie avec celle des bâtisses voisines, est situé en plein centre du village, répondant ainsi pleinement à la volonté originale d'intégration des personnes handicapées au sein du tissu local.



Saint-Étienne de Lugdarès est le seul endroit du département traversé par une voie de chemin de fer pour trains de voyageurs - Ligne Clermont-Ferrand / Nîmes - ; la gare la plus proche est à quinze kilomètres (La Bastide-Puylaurent) et la seconde à dix-sept (Langogne). De plus, le secteur de la Montagne ardéchoise dispose d'une infrastructure routière particulièrement développée (nationale 102, nationale 88 et la départementale 906 classée d'intérêt régional).



*Saint-Etienne de Lugdarès*

### L'ORGANISME GESTIONNAIRE

D'une manière générale, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Saint-Étienne de Lugdarès participe de manière active à la politique sociale du canton de Saint-Étienne de Lugdarès, par des actions diverses auprès des enfants, des personnes âgées ou des hommes ou femmes souffrant d'inadaptation sociale, de difficultés motrices ou autre handicap spécifique. Son siège est situé à :

Mairie  
07590 - Saint-Étienne de Lugdarès  
☎ 04 66 46 70 00  
☎ 04 66 46 70 01

Gestionnaire du Foyer de Vie "*Les Tilleuls*", il œuvre de manière permanente au service des personnes handicapées présentant ou non des troubles associés, bénéficiant d'une orientation Co.T.O.Re.P. "*Foyer de Vie*" ou "*Foyer Occupationnel*". Il est en lien avec les représentants légaux et l'ensemble des différents partenaires administratifs ou politiques de l'établissement. Quinze hommes et femmes composant le Conseil d'Administration, font preuve d'écoute et de disponibilité, n'hésitant à multiplier, si les besoins s'en font ressentir, les réunions et prendre les délibérations nécessaires au bon fonctionnement de la structure. Leur action auprès des personnes handicapées s'inscrit au quotidien (conseils d'administration, Conseils de la Vie Sociale, rencontres avec le personnel, visites régulières des résidents du Foyer de Vie..).

### LES PARTENAIRES RESSOURCES

#### ➤ **Le S.I.V.O.M.** (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple)

Cette collectivité territoriale, par la gestion des investissements, a permis d'amoinrir la charge de travail du directeur d'établissement. L'aide directe que cette collectivité apporta dans la constitution du fonds de roulement dans la phase de démarrage de la structure fut déterminante. Le mode de reversement (trimestriel) des loyers permet de dépasser les attentes (notamment en début d'année ou lors de nouvelles admissions) des reversements des aides sociales. Sa capacité de financement a permis de mener à terme le projet de création du foyer de vie "Les Tilleuls". Elle s'est engagée à nouveau comme maître d'ouvrage pour mener à bien une opération de construction permettant ainsi d'accroître la capacité d'hébergement de l'établissement.

#### ➤ **L'A.P.I.A.H.** (L'Association Pour l'Intégration des Adultes Handicapés)

L'A.P.I.A.H. (qui compte actuellement au niveau de ses membres actifs, des élus locaux, des professionnels du secteur social, certaines familles de pensionnaires et l'ensemble des bénéficiaires de la structure) s'est engagée comme titulaire d'un marché public (mis en œuvre par le C.I.A.S.) relatif à la prise en charge et à l'accompagnement des personnes handicapées du Foyer de Vie "Les Tilleuls". Elle gère actuellement, en qualité de prestataire, les deux-tiers du personnel intervenant au sein de l'établissement...

# CHARTRE

De l'usager du Foyer de vie  
"Les Tilleuls"

## **Préambule**

*Cette charte énonce les objectifs, normes et obligations de notre établissement. Elle édicte les valeurs éthiques du gestionnaire dont les intervenants s'accordent à vivre et diffuser. Elle traduit une vision objective de l'existant, et a pour mission de reconnaître ou de faire reconnaître la dignité de la personne handicapée et de préserver ses droits.*

## **Principes éthiques**

Tout usager doit être considéré comme une personne à part entière et bénéficiaire en conséquence d'une prise en charge, d'un accompagnement singularisé. Notre mission est de réaffirmer ces convictions développées dans l'évolution de la prise en compte socio-politique des personnes handicapées (contexte législatif de 1975 à 2002). En conséquence, nous nous engageons à rendre un service de qualité à tout résidant de notre établissement dans une dynamique d'amélioration continue de son accompagnement. Notre considération de l'usager s'inscrit dans le respect de la personne en tant que telle et reste au cœur de nos préoccupations. Ainsi, mettons-nous tout en œuvre afin de développer le sens de la responsabilité, de l'autonomie de la personne en l'aidant à devenir un être de droits et de devoirs.

## **Conditions d'accueil de l'établissement**

"Les Tilleuls" est accessible à toute personne bénéficiant d'une orientation Co.T.O.Re.P de moins de cinq ans de type "Foyer de Vie" ou "Foyer Occupationnel".

Pour cela, il s'engage à communiquer les documents suivants :

- ⇒ Le contrat de séjour.
- ⇒ Le projet d'établissement.
- ⇒ Le livret d'accueil.
- ⇒ Le règlement de fonctionnement.
- ⇒ La présente charte.

Une visite de l'établissement est proposée à l'intéressé accompagné ou non de sa famille, représentants légaux ou institutionnels au cours de laquelle les prestations offertes sont énoncées de manière claire, précise, voire explicitées.

## **Respect des libertés**

"Les Tilleuls" s'engage à respecter les libertés :

- ⇒ D'opinion.
- ⇒ D'expression.
- ⇒ De culte.
- ⇒ De la vie privée.
- ⇒ De choix des relations familiales, amicales et affectives (dans la mesure que ces dernières ne mettent pas en danger physique ou moral la personne handicapée).
- ⇒ De la libre disposition des ressources financières personnelles (si la personne ne bénéficie pas de mesure de protection spécifique).

## **Garanties**

"Les tilleuls" garantit :

- ⇒ Une permanence de l'accueil tout au long de l'année.
- ⇒ Les besoins primaires, fondamentaux des usagers et leur sécurité.

- ⇒ Le maintien, voire le développement des acquis de chacun.
- ⇒ L'accession à une vie sociale et culturelle authentique.
- ⇒ L'intimité et le rythme de chaque résidant.
- ⇒ La confidentialité des informations personnelles, sociales et médicales de la personne.
- ⇒ La qualité de l'accueil, l'accompagnement de l'utilisateur tout au long de son séjour.
- ⇒ La transparence des actions mises en place (l'utilisateur bénéficiant de l'accès à son dossier).
- ⇒ La participation active de l'utilisateur à son projet de vie (au travers notamment de son projet personnalisé) et aux réunions de synthèse le concernant.
- ⇒ L'accès aux soins médicaux et paramédicaux.

### **Obligation de moyens**

L'établissement s'engage tant sur la mise en œuvre que sur l'efficacité et le maintien en bon état de tous les moyens assurant une réelle qualité de vie quotidienne de l'utilisateur.

Ces moyens, d'ordre structurel, humain et matériel, sont :

- ⇒ Une architecture conçue pour répondre aux besoins de chaque usager.
- ⇒ Un espace organisé permettant l'accessibilité, l'orientation, les déplacements de chacun (passages extérieurs accessibles aux personnes à mobilité réduite, ascenseur..).
- ⇒ Des prestations hôtelières de qualité (repas, linge, entretien des locaux, service d'accueil, studios individuels avec mobilier et salle d'eau..).
- ⇒ Un personnel formé, en nombre suffisant et permettant de répondre aux diverses attentes des personnes hébergées (au niveau de l'accompagnement, des prestations hôtelières).
- ⇒ Des outils d'analyse, de réflexion et de contrôle.

- ⇒ Une politique d'animation tout au long de l'année (activités, séjours de vacances, "ateliers"..).
- ⇒ Divers matériels de qualité (véhicules, mobilier collectif, matériel de loisir..).

### **Droit et recours de l'utilisateur**

L'utilisateur exprime ses observations sur les prestations proposées au travers des instances mises en place (Conseil à la Vie Sociale), ses demandes au cours des réunions d'organisation hebdomadaires et dispose (ou sa famille, son représentant légal ou les instances tutélaires) du droit de demander réparation pour tout préjudice qu'il estimerait avoir subi.



## **PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT - ORGANISATION**

### **Les coordonnées**

Foyer de Vie "*Les Tilleuls*"

Le Village

07590 – Saint-Étienne de Lugdarès

fv.lestilleuls@wanadoo.fr

☎ 04 66 46 70 00    📠 04 66 46 70 01

### **Le fonctionnement**

L'établissement fonctionne en internat.

Les bureaux sont ouverts les lundis, mardis, jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, les mercredis de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et les vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. En cas d'absence de la personne chargée du secrétariat et de l'accueil, le personnel en service prend les messages et les transmet à la personne concernée. Les retours en famille sont établis selon un calendrier communiqué semestriellement aux intéressés.

### **Les personnes accueillies**

Le Foyer de Vie "*Les Tilleuls*" accueille et prend en charge une population mixte de cinquante-sept personnes handicapées de toute origine, sans distinction de race, de sexe ou de religion, et relevant d'une orientation de la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel "*Foyer de Vie*" ou "*Foyer Occupationnel*". L'établissement est destiné à recevoir des adultes handicapés âgés de plus de vingt ans, ne présentant pas (ou plus) une efficacité suffisante au travail leur permettant d'accéder à une unité

de production spécialisée. Toutefois, les bénéficiaires présentent une autonomie compatible avec la vie communautaire d'un foyer. Certains souffrent d'une déficience intellectuelle, d'autres d'un handicap mental, avec éventuellement un polyhandicap associé (troubles psychopathologiques, comportementaux, moteurs ou sensoriels), dont la dépendance totale ou partielle, constatée par la Co.T.O.Re.P., rend nécessaire l'accompagnement au quotidien.

### **Formalités d'admission et de sortie**

Les admissions et les sorties peuvent s'effectuer tout le long de l'année.

Elles sont formalisées par une notification Co.T.O.Re.P. et sont soumises à l'accord de l'Aide Sociale des Départements financeurs (dont relève le domicile de secours de la personne).

Ces démarches sont effectuées dans le cadre d'une procédure définie dans le règlement de fonctionnement. A toute demande d'une personne handicapée désireuse de bénéficier des services de la structure, un dossier d'admission est remis à son représentant légal et son médecin traitant afin d'être complété.

Les sorties de l'établissement marquent l'aboutissement d'un projet préparé et négocié avec l'usager ou son représentant légal. Elles sont matérialisées par des démarches administratives auprès de la Co.T.O.Re.P.

### **Le cadre**

Le Foyer de Vie "*Les Tilleuls*" est un établissement ouvert tout au long de l'année, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Outre le service d'accompagnement, il dispose de divers moyens matériels et humains afin de répondre au mieux aux attentes des usagers tant sur



le plan de la restauration, que sur le traitement du linge, de l'hygiène ou de l'entretien des locaux et n'a ainsi pas à subir les contraintes de prestataires de service. Entretien des liens étroits avec différents établissements médico-sociaux, il mène une politique d'accueil de stagiaires permettant, entre autres, de confirmer ou d'infirmier une demande de placement en Foyer de Vie. Toute personne handicapée, toute famille, tout représentant légal ou travailleur social peut solliciter l'établissement pour une rencontre, voire une visite des locaux. Une gestion des appels téléphoniques (entrants ou sortants) par un standard permet tant aux membres du personnel qu'aux résidents de communiquer.

### **Le financement**

Aucune médicalisation n'a été sollicitée pour cet établissement. Le fonctionnement repose en conséquence sur un prix de journée étudié par les services de la Direction de la Solidarité Départementale de l'Ardèche et fixé par arrêté du Président du Conseil Général de ce département. Ce prix de journée est reversé par jour de présence par l'aide sociale des départements partenaires. Cette caractéristique de fonctionnement amène à exclure du champ de recrutement les personnes handicapées présentant des pathologies trop importantes et pour lesquelles l'établissement ne présente pas les compétences nécessaires. Notons que le recours au Prêt Logement Social du propriétaire lors du financement des investissements permet aux usagers de bénéficier, au vu de leurs ressources, d'Aides Personnalisées au Logement pour lesquelles l'établissement se situe auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'Aubenas en qualité de tiers payant. Ces recettes (A.P.L. ou loyers) s'inscrivent en atténuation du prix de journée.

### **Contrôle**

L'organisme gestionnaire du Foyer de Vie "Les Tilleuls" est le C.I.A.S. de Saint-Étienne de Lugdarès. L'ensemble des actes qui ponctuent la vie de cette collectivité territoriale est soumis au Contrôle de légalité, mission assumée par la Sous-Préfecture de Largentière, en Ardèche. La comptabilité est assurée par le Trésor Public de Jaujac. Le Budget est préparé par le Directeur d'établissement en coordination avec le Président de l'organisme gestionnaire ; puis il fait l'objet d'une réflexion du Conseil d'Administration qui, après étude, amène les modifications nécessaires afin de pouvoir le soumettre au Contrôle de légalité sous une présentation comptable de type M22. Une fois visée par la sous-préfecture, le budget est déposé au Trésor Public. Ce budget est ensuite proposé à la Direction de la Solidarité Départementale de l'Ardèche et accompagné d'un argumentaire détaillé. Après négociation avec la personne chargée de la tarification, il est alors soumis au Président du Conseil Général de l'Ardèche qui fixe, par arrêté, le prix de journée. Toute modification de budget est soumise à délibération du conseil d'administration et fait l'objet d'une décision modificative communiquée au comptable public. Chaque année, les matériels électriques, d'alarme, d'incendie, de gaz ou l'ascenseur font l'objet d'une maintenance et sont soumis à une vérification par un organisme agréé qui remet alors à l'établissement les différentes observations qui s'imposent. D'autres contrôles périodiques s'opèrent également. Ainsi, dans le respect de la méthode H.A.C.C.P., des analyses (échantillons de plats, relevés de surface..) sont effectués régulièrement par un laboratoire albenassien, permettant ainsi de réajuster les pratiques ou de modifier des éléments d'hygiène non performants. La Direction du Service Vétérinaire de la D.D.A.S.S. de l'Ardèche examine les

conditions de réalisation des repas et le respect de la législation en vigueur. Enfin, la Commission de sécurité, après son passage, établit un rapport sur lequel sont annotées toutes anomalies constatées pouvant présenter un risque quelconque pour la population accueillie.

### **Qualité de prise en charge**

Le Foyer de Vie "Les Tilleuls" propose une prise en charge adaptée et spécifique à la personne handicapée et offre pour cela un dispositif pluridisciplinaire.

Les démarches d'accompagnement, thérapeutiques et sociales sont engagées sur fond de valorisation de la personne. Une démarche d'auto-évaluation est d'ores et déjà impulsée permettant ainsi d'induire les recentrages nécessaires à la stratégie mise en place.

### **Les fonctions institutionnelles**

#### ☞ Une fonction d'accueil

- Un accueil individualisé est proposé à la personne dès le premier jour de son admission. Une équipe pluridisciplinaire remet à l'intéressé, conformément à la nouvelle réglementation, ce livret d'accueil dans lequel figure la charte d'établissement (au travers laquelle apparaissent les prestations proposées ainsi que les droits et recours de l'utilisateur) et le règlement lié au fonctionnement de l'établissement.

➤ L'équipe d'accompagnement prend alors en compte l'histoire personnelle du résident, sa trajectoire, ses souffrances dans une attitude d'écoute et de bienveillance sur tout ce qui pourrait émerger du passé affectif pour construire ou reconstruire le devenir.

➤ Tout nouveau résident est accueilli dans un cadre de vie chaleureux, adapté et non imitant où la personne est reconnue à travers notamment l'organisation architecturale. Cette organisation repose sur une structure rassemblant les résidents en unités de vie indépendantes d'une capacité maximale de treize places et offrant à chacun d'entre eux un studio individuel ou collectif (pour les couples) meublé, doté d'une salle d'eau. Une salle polyvalente permet la réalisation d'activités diverses (repas, après-midi récréatives, soirées dansantes..) et un local "bar" (équipé d'une télévision, d'un lecteur DVD-ROM, d'un baby-foot) et ainsi participe au climat convivial de l'institution. Enfin, des salles permettent la réalisation d'activités occupationnelles en semaine ("ateliers").

➤ Le nouvel arrivant est admis avec son projet spécifique au travers duquel sont énoncées ses demandes de vacances, de maintien des liens familiaux que ses attentes liées à des orientations futures, à un parcours particulier pouvant porter sur l'accès à une structure de travail protégé ou à une insertion sociale.

#### ☞ Une fonction de soutien

Il ne s'agit pas là d'engager un "acharnement" social ou

thérapeutique, mais il convient de toujours tendre vers le "plus", instaurer à partir d'une relation affective et sociale adaptée une dynamique dans le désir de vie, permettant de maintenir et de développer au maximum les capacités d'autonomie et d'épanouissement de la personne handicapée. La stratégie actuelle de l'établissement (et depuis son ouverture) est centrée sur une minimisation, une diminution progressive des traitements (neuroleptiques, anxiolytiques..) rendue possible par une qualité d'animation, d'accompagnement, afin de permettre à la personne handicapée de s'inscrire, de manière créative (au sens Winnicottien du terme) comme artisan de sa propre histoire.

#### ☛ Une fonction d'animation

L'établissement, en fonction du rythme personnel des résidents, adapte :

- des activités occupationnelles (appelées par ailleurs "ateliers") : "entretien de petits animaux", jardinage, "bois", "mosaïque", "pâte à sel", "plâtre", "terre cuite", "peinture", "musique", couture, "mosaïque" ..;
- des activités de la vie quotidienne : cuisine (confection de gâteaux..), participation à certaines tâches ménagères (entretien de leur studio notamment).
- des activités culturelles et sportives : participation à la vie associative du village, à des manifestations réalisées dans le cadre de "Sport Adapté", sorties diverses (musées, cinéma, concerts..), soutien scolaire, activité piscine...
- des stages participatifs au sein des Services Généraux (lingerie, espaces verts, cuisines..).

#### ☛ Une fonction de socialisation

Le développement des relations sociales à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement est maintenu, notamment par le support d'activités d'animation, ainsi que par des rencontres avec les habitants du canton, la fréquentation des commerces, la participation aux manifestations programmées au village, les activités communes avec les deux écoles de Saint-Étienne de Lugdarès... Un projet complémentaire d'une équipe de personnel d'encadrement chargée de l'inscription dans le tissu local est en réflexion et s'inscrit dans la complémentarité du projet actuel...

#### ☛ Une fonction de soins

- Soulignons qu'il ne s'agit pas là de soins intensifs, ni lourds, l'établissement n'étant pas habilité à proposer un accueil médicalisé. Toutefois, au niveau des soins physiques, un suivi est d'ores et déjà mis en place, compte tenu du vieillissement progressif de la population et du cortège d'insuffisances, carences ou difficultés qui normalement l'accompagne. Les handicaps ou maladies surajoutées à la déficience (mentale ou intellectuelle) proprement dite fondent la permanence de cette fonction dans la prise en charge quotidienne. Pour assurer celle-ci, une convention est déjà signée avec le centre de soins de Langogne. Rappelons que des aides-soignants font partie intégrante du personnel intervenant sur l'établissement. Le médecin généraliste de Saint-Étienne de Lugdarès intervient à l'acte depuis l'ouverture du Foyer de Vie et assure un suivi des personnes hébergées. Le Foyer de Vie



"Les Tilleuls" répond par ailleurs aux soins médicaux et paramédicaux par l'intervention à l'acte de différents thérapeutes (ergothérapeutes, kinésithérapeutes, psychomotriciens) ou par le recours aux structures médicalisées, spécialisées.

- Au niveau des soins psychiques, des considérations similaires sont tenues. Les tableaux psychopathologiques présentés par les personnes à accueillir sont souvent présents. Un personnel spécialisé (médecin psychiatre) fournit cette aide aux nouveaux résidents.
- au niveau de la globalité de la prise en charge, la structure porte l'accent sur la complémentarité des soins telle que mentionnée ci-dessus, mais aussi sur leur conjonction et leur interpénétration. L'établissement prend en compte la nécessité d'éviter toute opposition fonctionnelle entre la fonction soignante médicale proprement dite et la fonction d'accompagnement de proximité, vecteur au quotidien de l'application d'un soin global à la personne handicapée ou déficitaire.

### **La stratégie d'accompagnement**

Les principales lignes directrices de cette stratégie d'accompagnement relèvent d'une volonté originale de prendre en compte l'utilisateur handicapé dans sa globalité et de l'inscrire comme artisan de sa propre histoire, citoyen d'un contexte social et acteur d'une réalité économique...

L'accompagnement repose sur le développement, voire le maintien des acquis de la personne, tant dans le cadre des actes élémentaires

de la vie quotidienne que sur des actions plus élaborées. Elle s'appuie sur des supports concrets de travail et des mises en situation et expériences diverses (telles les activités) afin de favoriser au mieux le rapport à l'environnement et faire accéder le résident à une plus grande "autonomie" et à une meilleure socialisation. Chaque personne accueillie bénéficie d'un accompagnement adapté, spécifique, visant à lui permettre de poursuivre son cheminement et réaliser ses projets personnels.

Toute personne est accueillie au sein de l'établissement pour un séjour à plus ou moins long terme. Selon les potentialités de la personne, de ses capacités, de ses attentes, la sortie de l'établissement est conditionnée soit par l'acquisition d'une certaine efficacité au travail permettant ainsi l'accès à des structures de travail protégé, soit par une "autonomie" suffisante à une insertion sociale. Pour cela, divers outils sont mis au service des hébergés, notamment les "ateliers", les activités, la participation à des stages dans les services généraux ou administratifs, voire tout simplement l'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne.

### **Les Ateliers**

Les "ateliers" (substantif entre guillemets puisque dénué de toute connotation économique, de rendement) visent à solliciter chez les résidents les compétences cognitives nécessaires aux apprentissages de gestes élémentaires attendus dans les structures de travail protégé. Ils favorisent le développement de certains acquis (scolaires, physiques), participent à une démarche de réflexion, contribuent à un meilleur repérage spatio-temporel.

Les méthodes "pédagogiques" (si tenté soit-on de les nommer "méthodes pédagogiques" en faisant preuve d'une certaine souplesse

quant à la terminologie) mises en œuvre revêtent trois dimensions essentielles :

- une *pédagogie interactionnelle*, où, à partir des acquis du résidant et de la définition de lignes directrices de l'équipe, l'on amène le pensionnaire à développer son propre diagnostic, une réelle capacité de réflexion, une prise d'initiative, un engagement et un investissement le plus vrai possible au sein de son activité (susciter un sentiment d'appartenance) ;

- une *pédagogie démonstrative* par méthode affirmative ayant pour but une re-mémorisation, une ré-actualisation de connaissances, de savoir-faire de la personne handicapée dans le cadre d'une activité ;

- une *pédagogie de reproduction* assistée et soutenue permettant à l'hébergé qui présente de réelles difficultés de représentation d'assimiler certains repères spatio-temporels.

Couture	Réalisation de petits ouvrages	4 à 8 résidants	1 fois / semaine
Soutien scolaire, maintien des acquis	Travail sur fiches. Informatique	10 résidants	1 à 2 fois / semaine
Activités gymniques et sportives	Exercices divers en salle et à l'extérieur	8 à 10 résidants	1 fois / semaine
Chant	Initiation chant et musique en groupe – Karaoké	variable	2 fois / semaine
Pâtisserie	Confection de gâteaux	12 résidants	1 fois / semaine
Elevage petits animaux	Cochons d'inde, oiseaux d'agrément.	4 résidants	1 fois / jour
Jardinage Entretien espaces verts	espaces verts et fleurissement du Foyer et du village	8 à 10 résidants	Suivant les saisons
Tissage	Stages à la filature des Calquières	18 résidants	1 fois / semaine
Dessin, peinture	Travaux libres ou dirigés	20 résidants	1 fois / semaine
Soins du visage	Apprentissage du maquillage et des soins	10 résidantes	1 fois / semaine

## LES ATELIERS

La liste de ces "ateliers" peut fluctuer en fonction de l'attente des usagers ou de l'initiative du personnel d'accompagnement.

"Ateliers" Du lundi au vendredi de 10h15 à 11h45	Contenu	Nombre de participants	périodicité
Atelier "Bois"	Bricolage, réalisation de petits objets et meubles	8 résidants	5 fois / semaine
Atelier "Terre", "Pâte à sel"..	Modelage, plaques, colombins	3 à 4 résidants	2 fois / semaine
Mosaïque	Apprentissage, petites réalisations	8 à 10 résidants	2 à 3 fois / semaine

## LES ACTIVITES

Elles sont multiples et agrémentent la vie du résidant tout au long de l'année.

"Activités diverses"	Lieux	Nombre de participants	Périodicité
Activité "Bar"	Salle spécifique intra-muros	L'ensemble des résidants	Toute l'année
Jeux de société	Dames, échecs, cartes..	3 à 10 résidants	3 à 4 fois / semaine
Goûter dansant	Salle polyvalente du Foyer	39 résidants	1 fois / mois
Ballades, randonnées	Sur le village ou en campagne.	10 à 12 résidants	1 fois / jour
Sorties libres	Sur le village, en campagne ou en ville.	10 à 12 résidants	1 fois / jour
Sport adapté	Participation à diverses compétitions extérieures	Variable	En fonction des calendriers établis
Natation	Apprentissage à la piscine municipale de Langogne	12 résidants	1 fois / semaine (par groupe de 6)
Cinéma	Langogne, Le Puy, Aubenas...	7 résidants	2 fois / mois
Vie associative locale	Loto, belote, pétanque...	10 résidants	Suivant manifestations
Pétanque	Boulodrome (Langogne)	7 résidants	1 fois / semaine

Des promenades quotidiennes ont lieu toutes les après-midi et concernent à chaque fois environ une quinzaine de résidants.

Des navettes sont mises en place deux fois par semaine pour des sorties libres à Langogne.

Divers camps ou transferts sont organisés tout au long de l'année, soit directement par le foyer, soit par le relais d'organismes agréés.

De même, de nombreuses rencontres inter-établissements sont organisées sur l'initiative du Foyer de Vie, notamment pour la fête de la Saint-Valentin, un Carnaval, un loto ou une kermesse organisés par l'association de Sport Adapté, ASALEC, soit encore, pour un spectacle au sein de l'établissement. Les résidants du Foyer de Vie sont en contre-partie invités par divers établissements de Lozère, de Haute-Loire, dans le cadre de Sport Adapté, de carnivals, de concours de pétanque, ou à l'occasion de la fête de la musique...

Pour la période de fin d'année, une rencontre traditionnelle s'opère avec l'école primaire de Saint-Étienne de Lugdarès. les élèves et les résidants présentent différents des chants...

De nombreuses sorties extérieures ponctuent l'année (plus de cent cinquante actuellement).

**Journée-type d'un résident**  
**au Foyer de Vie "Les Tilleuls"**

<b>7H15</b>	<b>8H30</b>	Réveil, douches, toilette, habillage
<b>8H30</b>	<b>9H15</b>	Petit déjeuner
<b>9H15</b>	<b>10H15</b>	Rangement, ménage de la salle à manger
<b>10H15</b>	<b>11H45</b>	Activités en "ateliers"
<b>11H45</b>	<b>13H30</b>	Mise en place des couverts Repas
<b>13H30</b>	<b>14H30</b>	Temps libre Tri et distribution du linge
<b>14H30</b>	<b>17H30</b>	Activités collectives : promenades, visites, courses
<b>17H30</b>	<b>18H30</b>	Temps libre. Douches
<b>18H30</b>	<b>18H45</b>	Dressage des tables et repas
<b>19H30</b>	<b>21H30</b>	Préparation au coucher Tisane, toilette
<b>20H30</b>	<b>23H00</b>	Activités du soir (jeux de société, films..).



## Les prestations hôtelières

*Les prestations hôtelières ainsi que les moyens matériels mis à la disposition des résidents sont conformes au descriptif du livret d'accueil et aux clauses du contrat de séjour.*

### ➤ Les studios



L'établissement propose à tout résident nouveau un studio individuel d'une surface d'environ vingt mètres carrés (trente pour un studio double) équipé d'une salle d'eau avec douche, lavabo et toilettes, de placards muraux, d'un dispositif de recherche de personne et d'une prise téléphonique murale. L'ensemble des

matériels électriques ayant trait aux luminaires et autres prises est protégé par un différentiel dans chaque studio. Un mobilier adapté est mis à disposition du nouvel occupant qui peut toutefois, s'il le désire, amener ses propres meubles et matériels personnels (chaîne HIFI, télévision, magnétoscope...). Ce mobilier est composé d'un lit répondant aux normes hospitalières, d'une chauffeuse, d'une commode, d'une table, d'une chaise et d'un chevet. La pièce ainsi agrémentée bénéficie d'un excellent éclairage naturel rendu par une fenêtre centrale équipée d'un volet à commande électrique et d'un rideau intérieur répondant aux critères de sécurité édictés par la réglementation actuelle. Tous les studios sont dotés d'un radiateur avec commande thermostatique permettant ainsi de réguler la température. Chaque résident se voit remettre une clef lui permettant ainsi de s'approprier le studio dont il bénéficie et en faire un lieu d'intimité. Le personnel dispose toutefois de passes généraux afin de pouvoir intervenir en situations d'urgence. En dehors de telles circonstances, le personnel se doit de frapper à la porte du studio du résident.

En fonction de son autonomie, le résident peut être amené à entretenir quotidiennement son studio (sous la surveillance toutefois du personnel) ou bénéficier d'un soutien total ou partiel d'un personnel des services généraux.

### ➤ Les parties communes

Une salle de restauration équipe chaque unité. Elle est composée d'une salle dans laquelle sont disposées quatre tables de quatre personnes, de chaises, d'un meuble de rangement, d'une télévision, d'un magnétoscope et d'une chaîne Hi fi. Un muret de séparation et de rangement permet de matérialiser un espace "kitchenette", espace



doté de matériels divers tels un réfrigérateur, un lave-vaisselle, un évier muni d'un placard de rangement, d'une cuisinière électrique, d'un micro-ondes et d'une cafetière électrique. Chaque unité de



restauration ouvre sur un balcon extérieur et permet un éclairage naturel suffisant.

Une salle est mise à disposition des personnels d'accompagnement. L'accès aux différentes unités se fait par des escaliers ou par le recours à un ascenseur (notamment pour les personnes présentant des difficultés locomotrices).

Diverses salles permettent le déroulement en semaines d'activités d' "ateliers". Une salle polyvalente de plus de cent mètres carrés est utilisée pour des activités diverses, des rencontres inter-

établissements, ou lors de moments conviviaux (repas, soirées dansantes..).

Une salle de rencontre équipée d'un mobilier et de matériels divers (réfrigérateur, chaîne Hi fi, téléviseur, lecteurs DVD-ROM) permet une activité "bar" à laquelle participent les résidents sous la surveillance des personnels d'accompagnement. Ce lieu est ouvert aux consommateurs de tabac et participe au climat convivial de l'établissement.

### ➔ Les repas

Une cuisine collective, un personnel compétent et un matériel adapté permettent la confection des repas dans le respect de la réglementation en vigueur et de la méthode H.A.C.C.P. Ces repas





sont ensuite acheminés sur les différentes unités de vie dans des containers isothermes et distribués dans les salles de restaurations prévues à cet effet.

#### ➔ Le linge

Un service de lingerie et de buanderie géré par un personnel qualifié et équipé de matériels performants permet de répondre de manière efficace au traitement du linge individuel ou collectif. Le linge est alors lavé, séché, repassé, repris si besoin est, et redistribué sur les différentes unités ou services.

#### ➔ L'entretien des locaux

Des techniciennes de surface maintiennent dans les conditions d'hygiène attendues les espaces individuels ou collectifs de l'établissement. Chaque traitement des surfaces ou des mobiliers se réalise tout au long de la semaine par l'utilisation de produits spécifiques et de matériels adaptés (chariots équipés, auto-laveuse, nettoyeur à vapeur..). En plus de la désinfection quotidienne des locaux, des désodorisants muraux équipent les différents lieux de vie pour le confort des personnes hébergées.

Un technicien intervient pour l'entretien régulier de la structure, n'hésitant pas à réparer les parties immobilières ou mobilières qui le nécessitent. Il est chargé de la surveillance des matériels de sécurité de l'établissement, du maintien en bon état des véhicules et de l'aménagement et entretien des espaces verts.

#### ➔ Le service accueil, secrétariat et comptabilité

Un personnel dûment qualifié assure la comptabilité de l'établissement, traite, organise et distribue le courrier. Ce service, en lien avec le personnel de direction et l'éducateur chef assure le suivi des dossiers administratifs des résidants, gère les appels téléphoniques et l'accueil des visiteurs et assume différentes missions liées à la comptabilité.

*Notons que les personnels de ces services jouent un rôle d'accompagnement des personnes handicapées hébergées au Foyer de Vie "Les Tilleuls" mises en stage de préparation à une insertion sociale ou à l'accès à des structures de travail protégé.*

## Les projets

"Se projeter", c'est se construire dans le temps et dans l'espace en énonçant des objectifs définis à atteindre. "Se projeter", c'est vivre et s'en donner les moyens.

### Le projet d'établissement

On ne peut penser "établissement" sans "projet d'établissement". Mais un projet d'établissement ne peut être conçu que dans une dimension collective à l'intérieur de laquelle chaque participant, directement ou indirectement, doit apporter ses convictions, faire preuve de créativité et confronter ses hypothèses à celles des autres. Seule une synergie d'équipe pluridisciplinaire, tout service confondu, peut catalyser une réflexion collective menant à un projet d'ensemble. A travers le projet d'établissement, les objectifs initiaux apparaissent de manière concrète, basés sur la réalité du "terrain". Les moyens permettant la réalisation du projet sont évalués, recentrés, complétés, et ce, après comptes-rendus écrits faisant apparaître les besoins, les manques. Le corps gestionnaire peut alors négocier avec les différents partenaires (politiques, administratifs, associatifs..) afin de doter l'établissement de moyens suffisants et efficaces pour atteindre les objectifs poursuivis et les différents paliers du projet. Un projet d'établissement ne peut s'inscrire de manière figée et statique, mais doit être affiné en fonction de l'évolution des différentes stratégies, des différentes politiques sociales, des besoins des accueillis et des aspirations du personnel.

### Les projets d'équipe

Tout comme le projet d'établissement, des projets d'équipe sont affinés, et s'appuient sur la gestion des activités quotidiennes des résidants (toilette, habillage, repas, propreté, lever de table, balayage, rangement..), sur les acquisitions progressives réalisées en ateliers, au cours des activités diverses intra ou extra-muros. Les projets d'équipes s'inscrivent dans la lignée du projet d'établissement, prend en compte les usagers dans toutes les dimensions affectives, intellectuelles, spirituelles, sexuelles.., et jettent les bases d'une intégration véritable en renforçant et complétant les démarches de socialisation de l'établissement envers les personnes handicapées.

### Le projet personnalisé

Le projet personnalisé est devenu une obligation méthodologique. Dans son périmètre se décline notamment la part des soins, de l'apprentissage de l'autonomie et de la socialisation. Le projet Personnalisé est élaboré pour chaque personne prise en charge au Foyer de Vie "Les Tilleuls". Au vu des dossiers et dans le cadre des différentes rencontres, les personnes sollicitant un placement en notre établissement se caractérisent, même si cela est le fait de manifestations pouvant s'avérer ténues, par des potentialités physiques, affectives et relationnelles à développer dans le cadre de la vie quotidienne. Il convient donc pour tout nouvel usager de mettre en place un projet personnalisé, articulé avec le projet de l'institution, qui appréhende la personne handicapée dans la globalité de ses besoins physiques, psychiques et sociaux. Ce projet doit permettre au bénéficiaire d'être "sujet" de sa propre histoire, de sa propre "prise en charge", et ce, par l'acquisition progressive d'une certaine "autonomie".

Placés au cœur du dispositif, l'utilisateur et/ou son représentant légal sont partie prenante de cette démarche.

Le Projet Personnalisé est abordé suivant les étapes suivantes :

- Synthèse : approche pluridisciplinaire
- Rencontre avec les représentants légaux
- Contractualisation de la démarche

Ces modalités sont inscrites dans le règlement de fonctionnement et dans le projet institutionnel. L'évaluation régulière de la situation de la personne (évolutions, régressions ou stagnations) appelant à une révision, à un recentrage de son projet et à la redéfinition des moyens. Cette évaluation régulière est facilitée par la mise en œuvre d'un système référentiel et par divers outils méthodologiques (fiches de synthèse, logiciel de suivi des personnes).

### **Réflexion sur la pratique**

Ponctuellement, des réunions générales ou restreintes sont organisées avec l'équipe pluridisciplinaire ; elles permettent aux équipes d'accompagnement de prendre un certain recul par rapport à la pratique en s'appuyant sur des outils théoriques. Ces réunions ont pour objet essentiel l'apport de connaissances dans le domaine du handicap ou des pathologies associées et nourrir ainsi une meilleure approche des problématiques des résidents ou des situations auxquelles les équipes sont confrontées. Elles catalysent une réflexion collective sur les pratiques et induisent des réajustements. Les thèmes abordés jusqu'alors portent sur certaines manifestations comportementales, leurs origines et leurs déviations, et les attitudes collectives ou individuelles à adopter.

### **Dynamique de formation**

Tout au long de l'année, diverses formations ponctuent la vie professionnelle. Elles peuvent s'appuyer sur des apports didactiques concernant la prise en charge (diurne ou nocturne) des populations telle la nôtre, les différentes origines et natures de handicap, les pathologies ou les troubles de comportement, les traitements (neuroleptiques, antipsychotiques, antiépileptiques..).

Rappelons la mise en place depuis 1999 du plan de formation (formation d'Aides Médico-Psychologiques dispensée par le Centre de Formation "EPIRES" de Clermont-Ferrand) dont bénéficie le personnel d'accompagnement et visant à améliorer la qualité de nos prestations.

Notons enfin les formations continues dispensées par le C.N.F.P.T., formations particulièrement adaptées aux personnes des services généraux ou administratifs. Une commission de formation est mise en place afin de permettre au personnel du titulaire du marché public d'accroître leurs compétences par des sessions de formation dispensées par des organismes extérieurs compétents.

## LES OUTILS D'ANALYSE ET REFLEXIONS DE L'EQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT

### Les différentes instances - Réunions

#### Réunion générale

Elle se manifeste à deux reprises sur l'année en présence de la totalité des salariés et des vacataires sur une durée d'environ trois heures.

#### Première réunion

Elle a lieu en fin janvier ; elle permet de dresser un bilan annuel, tant sur un plan organisationnel, que de communication intra ou extra équipes

Elle dresse le constat des actions menées, vérifie l'adéquation entre les moyens mis en place et les objectifs poursuivis, révèle les éventuelles carences de fonctionnement.

#### Deuxième réunion

Elle se déroule en décembre ; elle énonce les nouvelles orientations de l'exercice suivant, formalise les réajustements nécessaires, définit les moyens nouveaux à mettre en place.

#### Réunion de services

Sur un rythme mensuel, elle s'adresse aux services généraux (par service spécifique). La présence de tous les agents du service concerné est obligatoire. Elle est principalement consacrée à l'organisation et au fonctionnement de chaque service et présente une durée d'environ une heure.

#### Réunion inter services

Elle se présente sous deux formes :

- ⇒ une instance à laquelle participent tous les salariés des services généraux ;
- ⇒ un lieu d'échange et de coordination entre le service d'accompagnement et les services généraux.

### Fiches méthodologiques

#### Fiche Planning individuelle

Elle est le reflet de l'emploi du temps de chaque hébergé sur une semaine complète ; elle doit être refaite s'il se produit des changements importants ; elle est un outil important d'observation de l'évolution du résidant dans la vie quotidienne.

#### Fiche d'autonomie

Elle se caractérise sous la forme d'un "pictogramme d'autonomie" permettant de vérifier l'évolution de chaque pensionnaire dans les domaines de la communication, du repérage spatio-temporel, des fonctions mentales et des capacités physiques.

#### Fiche Chrono

Elle relate les évènements importants qui surviennent dans la vie du résidant tant sur un plan médical, social que familial.

#### Fiche d'évolution

Elle est partie intégrante du dossier relatif au projet personnalisé ; elle permet le suivi des objectifs et la vérification constante des moyens définis dans le cadre du projet de chaque résidant.

Ces différents types de réunion ponctuent la vie de l'établissement tous les trimestres. Ils permettent de coordonner les différentes actions des services, de réajuster les diverses interventions en fonction des besoins ou des attentes nouvelles. Ils ont également pour objectif d'énoncer les interrogations sur les pratiques de chacun, d'exprimer et de lever tous les non-dits, de formuler des objectifs à courts et moyens terme de chacune des équipes, et alimentent ainsi tant une ambiance d'équipe qu'une culture d'établissement.

#### Réunion d'équipe

Une fois par mois, durant deux heures, ce type d'instance offre une opportunité de communication au sein de l'équipe éducative d'une unité, et permet l'ajustement des pratiques. Est réalisée alors l'évaluation de chaque résidant de l'unité concernée en présence du chef de service et du médecin psychiatre, voire du directeur d'établissement.

#### Réunion dite "restreinte"

Chaque lundi matin, un représentant de chaque équipe rencontre une heure durant le chef de service afin de planifier la semaine, articuler les moyens disponibles en fonction des projets collectifs ou individuels.

#### La réunion de synthèse

Elle réunit l'ensemble des intervenants (équipe d'accompagnement, chef de service, médecin-psychiatre, directeur) auprès du résidant et permet d'appréhender ce dernier dans sa globalité ; la synthèse doit alors définir une stratégie de prise en charge ; ainsi, selon l'évolution de la personne, peut-elle renvoyer au projet personnalisé et déboucher sur un maintien dans la structure ou sur une réorientation (le compte rendu de synthèse est communiqué aux services Co.T.O.Re.P). Le rythme de ces réunions est annuel ;

néanmoins, ce type d'instance peut être provoqué en fonction d'une demande de renouvellement de placement COTOREP (généralement liée à celle relative à la poursuite de prise en charge de l'Aide Sociale des départements).

#### Le Conseil de la Vie Sociale

Il est constitué de d'usagers, représentants légaux, voire de familles, du personnel du C.I.A.S. et d'un de ses administrateurs, d'un représentant S.I.V.O.M. et du président de l'A.P.I.A.H.. Les réunions ont lieu deux fois par an (au printemps et à l'automne, voire au début de l'hiver). Au cours du Conseil de la Vie Sociale de printemps, le directeur présente, de manière détaillée, le bilan financier de l'exercice antérieur, l'écart entre les objectifs poursuivis et ceux réalisés, les moyens mis en place.

Le Conseil de la Vie Sociale de fin d'année porte sur les nouveaux enjeux de la structure.

Le directeur informe des nouvelles orientations du budget, dresse les projets d'activité, de camps ou de transferts, énonce tant les évolutions que la dynamique de formation du personnel et re-précise le contenu des projets personnalisés.

Au cours de ces instances, le directeur présente pour adoption les documents administratifs ou réglementaires.

### La réunion des représentants du personnel

Aucun syndicat n'étant représenté dans l'établissement, afin d'instaurer une dynamique de personnel, le directeur rencontre, à leur demande, les représentants du personnel du C.I.A.S. et les délégués du titulaire du marché public. Ces temps de réunion permettent au personnel de poser leurs questions ou leurs revendications et de trouver réponse auprès du chef d'établissement.

### La réunion d'organisation

Elle se pratique chaque vendredi soir et permet aux résidents, avec le personnel d'accompagnement, d'exprimer tant leurs attentes que leurs souhaits (concernant notamment les activités de loisir, les menus, les invitations, les rendez-vous de la semaine suivante) et de participer ainsi à l'établissement d'un programme hebdomadaire.

### Les dispositifs en place

Le règlement de fonctionnement définit les obligations fixées par la Loi sur les points suivants :

- Commission relative à l'hygiène et à la sécurité
- Consultation des dossiers médicaux et éducatifs
- Dépôt d'argent et de valeurs
- Information sur les transports et retours en famille
- Protection juridique

Les usagers sont sous la responsabilité de l'établissement mais sous la protection de leurs représentants légaux. A son arrivée dans l'établissement, si un usager ne bénéficie d'aucune protection juridique (tutelle, curatelle..), il peut, soit à sa propre demande, soit avec le concours du chef d'établissement, solliciter le Procureur de la République afin de bénéficier d'une mesure adaptée. Rappelons que

l'établissement, le corps gestionnaire ou un quelconque membre du personnel quel qu'il soit, ne peut assumer un rôle de protection juridique.

- La Prévention des risques de maltraitance fait l'objet d'une procédure d'intervention interne. Toute maltraitance de la part d'un salarié de l'établissement fera l'objet pour son auteur d'une sanction disciplinaire et d'une procédure judiciaire.

### Les recours

En cas de contestation, les voies de recours possibles passent par :  
Le président de l'organisme gestionnaire, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Saint-Étienne de Lugdarès,  
Le directeur (avec le chef de service et le référent),  
Le Conseil à la Vie Sociale,  
Le médiateur.



## **Les services publics de proximité**

- Pompiers : 18
- SAMU : 17
- Police : 15
- Hôpital d'Aubenas : 04.75. 35.60.60
- Gendarmerie : 04.66.46.60.31
- Partenaires institutionnels :

COTOREP : 04.75.66.78.05

2, bis rue de la Recluse

07 000 Privas

Direction de la Solidarité Départementale : 04.75.66.78.06

## **Le questionnaire de satisfaction**

Un questionnaire de satisfaction accompagne le livret d'accueil dans un souci d'amélioration continue des services rendus à l'utilisateur.

## **Les documents annexés au livret d'Accueil**

- La Charte d'accompagnement
- Le Règlement de fonctionnement de l'établissement
- Le projet institutionnel
- Document individuel d'accompagnement (Le projet personnalisé)
- Document pour les transports
- Le dossier d'admission
- Les procédures de :
  - participation des usagers au Conseil à la Vie Sociale
  - accident matériel ou corporel
  - stage dans d'autres établissements (structures de travail protégé ou à vocation d'insertion sociale)
  - séjour extérieur
- Le protocole entre médecin concernant un soin
- Le calendrier des retours en famille.
- Le calendrier des vacances et retours en famille.